

Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le

ID : 029-212902936-20250204-DEL04022501-DE



Rapport d'Orientations Budgétaires

Budget 2025

INTRODUCTION

Le débat d'orientation budgétaire est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales.

Les objectifs du débat d'orientations budgétaires :

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et préfigure les priorités du budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Ce rapport donne lieu à un débat qui est acté par une délibération spécifique et qui donne lieu à un vote.

Cette délibération est également transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le budget primitif 2025 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population trégunoise, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique.

I. LE CONTEXTE BUDGETAIRE 2025

La situation économique mondiale

L'économie mondiale s'est stabilisée au premier semestre 2024 avec une croissance estimée à 3,2 % en taux annualisé. La baisse de l'inflation a permis de soutenir les dépenses des ménages, contrebalançant ainsi les effets des politiques monétaires restrictives et des incertitudes concernant la guerre en Ukraine et l'évolution des conflits au Moyen-Orient.

La croissance mondiale devrait également approcher les 3,2 % en 2025. La poursuite de l'assouplissement des politiques monétaires parallèlement au recul de l'inflation soutiendrait l'investissement privé. Par ailleurs, la diminution de l'inflation donnerait un élan supplémentaire à la croissance des revenus réels et tirerait vers le haut la consommation privée dans de nombreuses économies.

La situation économique au plan national : un rythme de croissance modéré

Au printemps 2024, l'économie française a continué de croître sur un rythme modéré (+0,2 %), portée par le commerce extérieur et les dépenses publiques.

Parallèlement, l'investissement privé se replie et la consommation peine à redémarrer, malgré les gains de pouvoir d'achat permis par la désinflation.

Au cours du dernier trimestre 2024, la consommation des ménages devrait avoir repris un peu d'élan et les prix de l'immobilier cessé de baisser. À l'inverse, les entreprises devraient continuer de freiner leurs investissements.

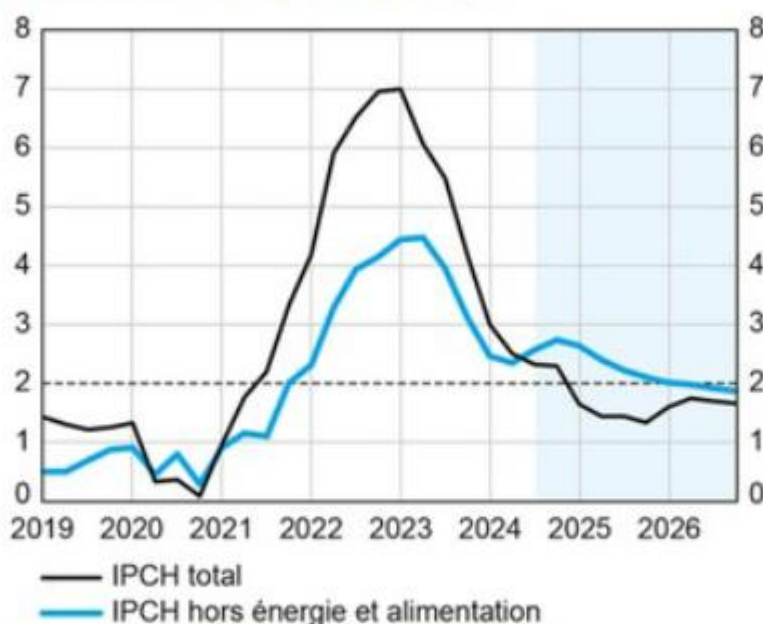
Dans ce contexte, la croissance française, soutenue ponctuellement par les Jeux Olympiques et Paralympiques à l'été, resterait modeste d'ici décembre et s'établirait à + 1,1 % sur l'ensemble de l'année 2024.

En 2025, la hausse du PIB se maintiendrait à un rythme similaire en moyenne annuelle, avec une progression de la consommation des ménages, les gains de pouvoir d'achat étant davantage soutenus par les salaires réels et étant alors progressivement moins épargnés. Au deuxième trimestre 2024, le taux de chômage atteint 7,3 % de la population active.

Dans le projet de loi de finances pour 2025 transmis par le Gouvernement au Haut Conseil des Finances Publiques début octobre, l'hypothèse de croissance retenue pour 2025 est de 1,1 %. L'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation, harmonisé continue de décliner. Elle s'établit à + 2 % pour l'année 2024. Ce reflux a été favorisé par de moindres hausses des prix alimentaires et des produits manufacturés. L'évolution des prix de l'énergie serait marquée par la baisse annoncée de – 15 % des tarifs réglementés de vente de l'électricité en février 2025.

Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.

Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

Une contribution des collectivités locales au déficit et à la dette publique qui reste stable jusqu'en 2023

Pour rappel, les collectivités locales sont dans l'obligation de voter leurs budgets en équilibre. Ce qui signifie que l'emprunt est réservé au financement des dépenses d'investissement.

En 2021 et 2022, les collectivités ont dégagé un excédent de financement respectivement de 4,5 et 3 Md€ contribuant ainsi à réduire le déficit public. Cette tendance s'est inversée en 2023 avec un besoin de financement de 5,5 milliards d'euros sous l'effet d'un ralentissement de la croissance des produits de fonctionnement (en raison notamment de la chute des Droits de Mutation à Titres Onéreux) et d'une forte augmentation des dépenses d'investissement.

Néanmoins, l'impact de ce besoin de financement est extrêmement limité sur la dette des collectivités locales. Cette dernière est stable dans le temps et représente moins de 10 % du produit intérieur brut.

La situation financière au niveau communal en 2023

Les dépenses de fonctionnement augmentent toujours en 2023 : + 4,9 % (+ 5,9 % en 2022 et + 2,7 % en 2021). Ce sont les achats et charges externes qui ont la croissance la plus marquée avec une progression de +8,4 %. La moitié de cette hausse est concentrée sur les dépenses énergétiques (électricité, gaz, carburants et combustibles).

Les frais de personnel continuent de progresser (+4,7 % en 2023 après +3,6 % en 2022) avec en particulier les effets des revalorisations du point d'indice de la fonction publique et du SMIC.

Les charges financières sont en forte progression (+16,7 %) en raison de la hausse des taux mettant fin à sept années de baisse.

Globalement, les recettes de fonctionnement des communes progressent de +5,6 % en 2023 contre +5,3 % en 2022. Ce sont les impôts directs (taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxe sur les locaux vacants...) qui soutiennent le plus fortement cette tendance avec une augmentation de +7,4 %. Cette progression est liée en particulier à la revalorisation des bases de taxe foncière compte tenu de leur indexation sur l'indice des prix à la consommation, harmonisé. Ainsi l'augmentation du foncier bâti atteint +9,8 % en 2023 avec un effet base de +6,8 % et un effet taux de +2,8 % (l'effet taux est de +1,1 % hors ville de Paris).

À l'opposé, l'année 2023 a été marquée par un reflux des transactions immobilières, les droits de mutation à titre onéreux perçus par les communes étant en fort recul (-17,7 %). Cette baisse est particulièrement marquée dans les communes de plus de 5 000 habitants avec une diminution comprise entre -22 % et -25 % selon la strate, la plus forte baisse (-25 %) étant pour les communes de 50 000 habitants à 100 000 habitants.

L'augmentation des recettes de fonctionnement étant, en valeur, plus rapide que celle des dépenses, l'épargne brute des communes progresse en moyenne de +9 %. Cette progression s'accompagne de rythme d'évolution nettement différenciés selon la taille des communes.

Ainsi, l'épargne brute est en hausse surtout pour les communes moyennes, celles de 10 000 à 20 000 habitants avec +8,3 % et de 20 à 50 000 habitants avec +12 %. Pour les communes de plus de 100 000 habitants, la croissance de l'épargne brute est de +23 %, mais hors Paris, elle n'est plus que de +9,6 %.

Les dépenses d'investissement hors remboursement de la dette ont augmenté en 2023 de +9,4 % (+10,7 % en 2022). En excluant Paris de l'analyse par strates, les dépenses d'investissement hors dette sont en hausse quelle que soit la strate de taille de communes. La plus forte progression concerne les communes de 5 000 à 20 000 habitants et celles de 50 000 habitants à 100 000 habitants.

La bonne tenue de l'épargne brute (progression de +9 %) permet donc de soutenir l'investissement des communes mais également de limiter le recours à l'emprunt. L'encours de dette est stable en 2023, avec une baisse de -0,1 %. La capacité de désendettement s'établit quant à elle à 4,5 années en moyenne sur l'ensemble des communes. Cet indicateur est en repli de 0,4 année par rapport à 2022.

Actualisation des perspectives pour le secteur communal : vers un décrochage de l'autofinancement en 2024 et une augmentation du besoin de financement

En 2023, les communes dans leur ensemble ont conservé leurs marges d'autofinancement dans un contexte inflationniste tendu grâce à la bonne dynamique de leurs recettes de fonctionnement (revalorisation des bases de taxe foncière notamment).

Cette tendance devrait s'inverser en 2024. L'épargne brute se réduirait de 7,8 % pour s'établir à 13,5 Md€ contre 14,7 Md€ en 2023. L'épargne nette s'élèverait à 7,3 Md€ (8,2 Md€ en 2022) et permettrait de financer le quart des dépenses d'investissement communal.

Cette baisse d'autofinancement s'expliquerait par le maintien d'une dynamique élevée de croissance des dépenses de fonctionnement. Ces dernières devraient progresser de +4,4 % en 2024 (+4,9 % en 2023) principalement sous l'effet d'une masse salariale qui absorberait les différentes revalorisations salariales de l'exercice 2023 en année pleine (revalorisation du point d'indice et du SMIC). La croissance des recettes fiscales en revanche ralentirait fortement (+2,5 % contre 5,6 % en 2023), celles-ci supportant une revalorisation des bases plus faible qu'en 2023 (+3,9 % contre +7,1 % en 2023) et une nouvelle diminution des droits de mutation à titre onéreux.

Le niveau d'épargne brute permettrait tout de même de maintenir une ~~politique volontariste en matière~~ d'investissement. Les dépenses d'équipement des communes devraient progresser pour la quatrième année consécutive (+8,3 % selon la Banque Postale après +9,4 % en 2023). Enfin, l'encours de dette serait quant à lui en légère progression (+1,4 %) et devrait représenter 4,9 années d'épargne brute contre 4,5 années au 31 décembre 2023.

La trajectoire des finances publiques : un effort de redressement des comptes publics de 60 Md€ en 2025

Le déficit public pour 2023 s'établit à 154 milliards d'euros, soit 5,5 % du produit intérieur brut (PIB) après 4,8 % en 2022 et 6,6 % en 2021.

Il est supérieur à la prévision du Gouvernement qui tablait sur 4,9 % du PIB, ce qui correspond à un écart de 15,8 milliards d'euros.

Cette différence s'explique principalement par le ralentissement de la croissance économique à la fin de l'année 2023 et par une baisse plus rapide qu'attendue de l'inflation, ce qui a impacté négativement les recettes fiscales (TVA notamment). Ces dernières progressent seulement de +0,3 % en 2023 contre +7,9 % en 2022.

La France fait partie des 7 pays pour lesquels le Conseil de l'Union Européenne a décidé d'ouvrir une procédure de déficit excessif (les autres pays sont : la Belgique, l'Italie, la Hongrie, Malte, la Pologne et la Slovaquie) en juillet dernier. Ces pays ont été tenus de présenter à l'automne 2024 un plan budgétaire de retour à l'équilibre à moyen terme (plan de 4 à 7 ans). Sur cette base, la Commission Européenne peut formuler des contre-propositions pour chaque État membre. Les pays en situation de déficit excessif sont tenus de réduire leur déficit public d'au moins 0,5 point de PIB par an.

Selon les dernières prévisions du Gouvernement, le déficit public continuerait de se creuser en 2024 et atteindrait 6,1 %. Il pourrait même dépasser les 7 % en 2025 sans aucune mesure correctrice. Le Gouvernement souhaite endiguer cette trajectoire budgétaire et a pour objectif de ramener le déficit public à 5,4 % en 2025 et prévoit un retour à des comptes publics normalisés (déficit public inférieur à 3 % du PIB) à l'horizon 2029 (contre 2027 dans le programme de stabilité présenté en avril dernier à la Commission Européenne).

Cette réduction de déficit public nécessitera un effort budgétaire de plus de 50 Md€. Pour y parvenir le gouvernement propose dans le dernier projet de loi de finances 2025 de combiner des baisses de dépenses (32 Md€) et des hausses de recettes (21Md€).

Sur les 50 milliards d'euros d'économies budgétaires, les collectivités locales seraient mises à contribution à hauteur de 2,2 Md€.

Évolution des concours financiers de l'État aux collectivités locales : une baisse des crédits affectés à l'investissement

La dotation globale de fonctionnement (DGF) devrait être reconduite à 27,25 Md€ après deux hausses successives de 320 M€ en 2022 et 2023. Elle sera donc stable en valeur mais en baisse par rapport à l'inflation qui devrait atteindre 1,8% en 2025 selon le Gouvernement.

Le PLF 2025 prévoit également une augmentation de 290 millions d'euros des dotations de péréquation à destination des communes (140 millions d'euros pour la dotation de solidarité urbaine et 150 millions d'euros pour la dotation de solidarité rurale). Cette croissance serait financée par une baisse équivalente d'autres dotations (dotation de compensation des EPCI à fiscalité propre, dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle...)

Les dotations d'investissement à destination des collectivités locales connaissent de leur côté une forte diminution. Les crédits affectés au fonds vert étant notamment amputés de 60 %, soit une baisse de 1,5 Md€ par rapport à la loi de finances initiale 2024.

La revalorisation des bases de taxe foncière impactée par le ralentissement de l'inflation

L'article 99 de la loi de finances pour 2017 a défini le coefficient de revalorisation des bases fiscales, comme étant égal à la variation de l'indice des prix à la consommation (IPCH) de l'année précédente constaté entre novembre N-2 et novembre N-1.

Cette revalorisation s'applique à la valeur locative foncière des locaux d'habitation et des locaux industriels. La valeur locative foncière des locaux commerciaux est quant à elle indexée sur l'évolution des loyers des locaux professionnels.

L'indice de revalorisation a été fixé à +3,9 % en 2024.

Avec le reflux de l'inflation constaté en 2024, le coefficient de revalorisation des bases devrait être inférieur à 2 % en 2025. Pour le budget primitif 2025, une hypothèse de revalorisation des bases de +1,9 % sera retenue. Le PLF ne prévoit pas de remise en cause de ce mécanisme d'indexation.

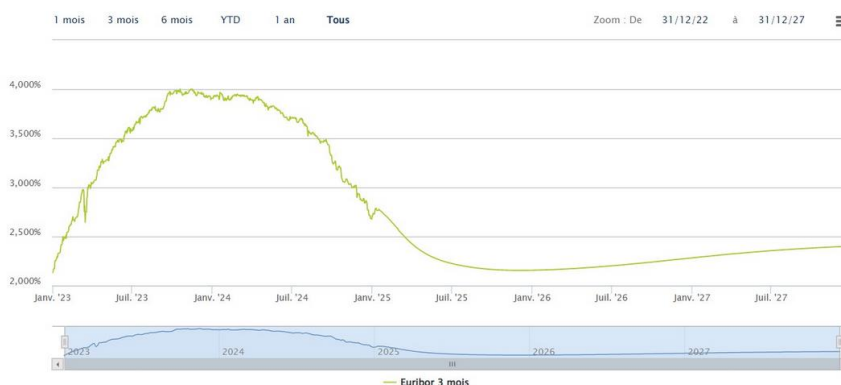
LES TAUX D'INTERETS

Après des années de faibles taux, la gestion de la dette est devenue à nouveau un sujet prédominant dans le financement des collectivités. L'inflation pousse les taux d'intérêts à la hausse et remet en question le calcul du taux d'usure. C'est le taux maximal légal, calculé chaque trimestre par la Banque Centrale Européenne, qui limite les offres bancaires en cas de volatilité des taux (chaque mois à partir du 1^{er} février 2023).

En 2022, la forte évolution des taux a modifié les offres bancaires, se tournant de plus en plus vers des offres à taux variables ou mixtes, ou des durées plus courtes (15 ou 20 ans).

Du fait de son mode de calcul, le taux d'usure s'appuie sur des données décalées dans le temps de plusieurs mois et ce taux ne prend pas en compte la hausse brutale du marché. Depuis le 1^{er} octobre 2022, les différents taux d'usure ont connu une hausse correspondant davantage à la conjoncture économique, facilitant l'accès aux crédits des collectivités.

Ci-dessous la courbe des taux d'intérêts les plus fréquents en offres bancaires à taux fixe (euribor 3 mois et euribor 12 mois) :



Taux euribor 3 mois et 12 mois de janvier 2023 à juillet 2027

Source : Finance Active

II. LE CONTEXTE LOCAL : ANALYSE RETROSPECTIVE

A. L'évolution des dépenses de fonctionnement



SECTION DE FONCTIONNEMENT

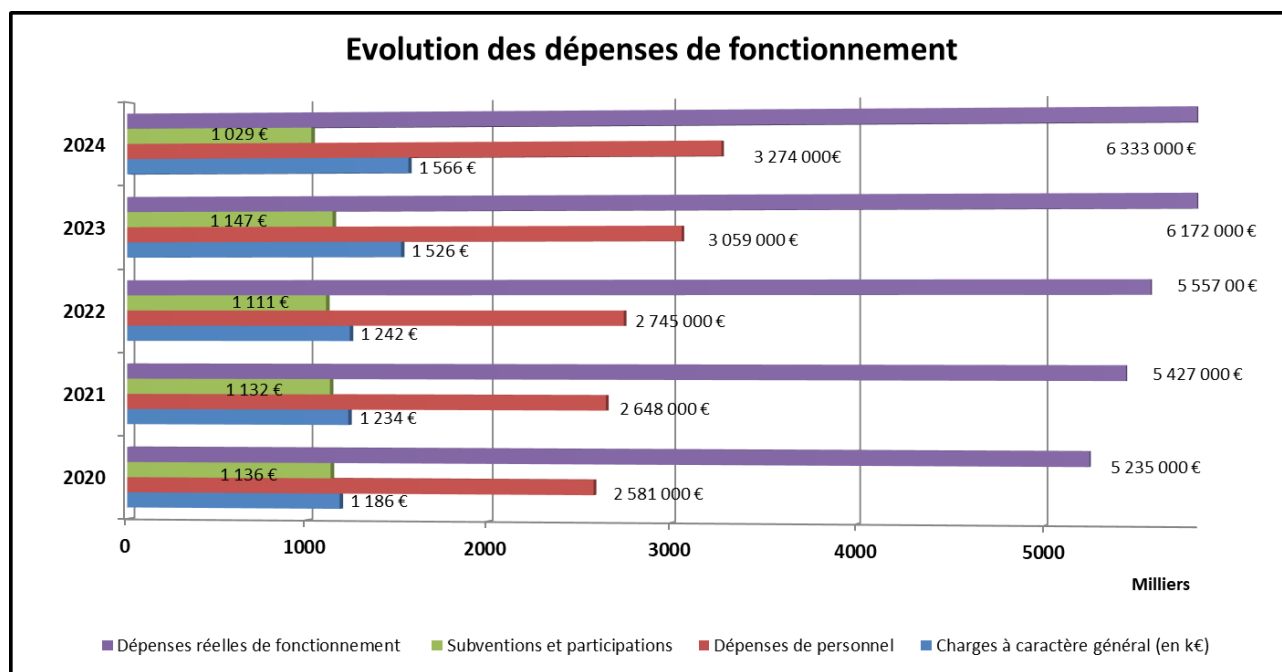
Vue d'ensemble – Dépenses de 2020 à 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

VUE D'ENSEMBLE - Dépenses

Chapitre	Libellé	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 anticipé	Variation (2023/2024)
011	Charges à caractère général	1 186 244,69	1 233 696,71	1 242 004,40	1 526 090,74	1 565 703,21	2,60%
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 581 279,59	2 647 696,33	2 745 348,76	3 059 257,16	3 274 276,08	7,03%
014	Atténuation de produits	238 871,00	328 877,95	369 254,62	338 967,47	356 564,30	5,19%
65	Autres charges de gestion courante	1 135 983,46	1 131 871,93	1 111 172,73	1 147 709,36	1 029 335,79	-10,31%
66	Charges financières	90 995,63	83 182,67	89 478,41	99 992,26	107 342,61	7,35%
67	Charges spécifiques	1 633,03	1 178,00	360,19	67,40	138,40	105,34%
68	Dotation aux provisions et dépréciations	-	1 700,00	-	-	-	
	Total des dépenses réelles	5 235 007,40	5 428 203,59	5 557 619,11	6 172 084,39	6 333 360,39	2,61%
023	Virement à la section d'investissement	-	-	-	-	-	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	349 857,14	360 792,54	433 132,30	350 724,16	831 910,74	137,20%
	Total des dépenses d'ordre	349 857,14	360 792,54	433 132,30	350 724,16	831 910,74	137,20%
	Total dépenses de Fonctionnement	5 584 864,54	5 788 996,13	5 990 751,41	6 522 808,55	7 165 271,13	9,85%

Les **dépenses réelles** de fonctionnement devraient augmenter de +2,61 % en 2024 pour atteindre 6 333 K€..



Evolution des principales dépenses de fonctionnement depuis 2020 :

Dépenses réelles de fonctionnement (en milliers d'Euros)

Chapitre	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 anticipé	Evolution 2023/2024
Dépenses de personnel (chapitre 012)	2 581	2 648	2 745	3 059	3 274	7,03%
Transfert versés (chapitre 65)	1 136	1 132	1 111	1 147	1 029	-10,31%
- SIVU centre de secours	101	101	101	101	0	
- Subvention au CCAS	132	132	132	132	137	
- Subvention aux petits moussaillons	50	51	52	26	41	
- Subventions aux associations	38	34	39	58	59	
- Subventions aux écoles privées	188	185	147	161	144	
- Subventions à la MJC et au FRMJC	479	468	475	494	500	
- Autres Subventions et participations	148	161	165	175	148	
Charges à caractère général (011)	1 186	1 234	1 242	1 526	1 566	2,60%
Atténuations de produits (chapitre 014)	239	329	369,2	339	357	5,19%
- FPIC	41	30	28	35	44	
- Reversement taxe de séjour (département et asso)	39	77	100	100	103	
- Reversement Attribution de compensation	159	106	125,2	131	139	
- Reversement SRU		116	116	73	71	
Intérêts des emprunts (chapitre 66)	91	83	89	100	107	7,35%
Charges exceptionnelles (chapitre 67)	2	1	0	0	0	
Total	5235	5427	5558	6171	6333	2,61%

Chapitre 011 : Les charges à caractère général

Ce chapitre qui devrait voir ses dépenses augmenter de + 2,62% (+ 40 K€) entre 2023 et 2024. La hausse provient principalement de la mise en conformité des contrats des bâtiments publics +23 K€. Après la forte hausse de 2023, le coût de l'énergie diminue (-12% pour le gaz et électricité).

Les principales hausses :

- Contrat de maintenance des bâtiments : + 23 K€
- L'entretien de voirie (piste cyclable) : + 10 K€
- Fournitures des services techniques (E.P.I, fournitures...) : + 24 K€
- Redevance au VALCOR : + 5 K€ (effet de la tarification).

Les principales baisses :

- L'énergie effet coût (Gaz et électricité) : - 42 K€
- Frais de transport scolaire : - 11 K€
- Redevance ordure CCA : - 7 K€.

Les nouvelles pratiques mises en place en 2023 relatives à la sobriété énergétique ont permis de limiter la hausse des charges de consommation d'énergie.

Malgré ces mesures et la baisse des coûts 2024, les charges de gaz et d'électricité restent supérieurs à 2022 (120 % pour le GAZ et 133 % pour l'électricité).

Le montant de ce chapitre pourrait évoluer en fonction des corrections à réaliser sur 2024.

Chapitre 012 : Les charges de personnel

L'augmentation des dépenses de personnel devrait être de + 7,03 % (+ 215K€) pour l'année 2024.

➤ Les effectifs

La commune compte 80 agents dont 58 agents titulaires et stagiaires et 22 agents non titulaires dont 1 contrat de projet, 1 contrat d'apprentissage, 1 renfort aux Espaces naturels et au service Communication (Postes créés en 2025).

➤ L'évolution des charges de personnel :

L'année 2024 a été impactée par les éléments suivants :

- Attribution de 5 points de l'indice au 1^{er} janvier 2024 : 31,2 K€
- Revalorisation du point d'indice (juillet 2023) sur une année pleine : + 24K€ (pour un total de 48K€ sur une année)
- L'effet annuel du « GVT » Glissement Vieillesse Technicité qui correspond à l'évolution prévisionnelle des carrières des agents 11,1 K€
- Campagne de recensement INSEE : 42,3 K€
- Doublement de poste accueil et garage (tuilage départs en retraite) : 33 K€
- Départ d'un agent des services techniques (Rupture conventionnelle)
- Recrutement d'agents : Agent portuaire (10 mois) et Agent bâtiment (12 mois) : 67 K€.

D'autres mesures viennent compenser ces hausses comme la suppression de la GIPA (Garantie individuelle de ressources annuelles), le non renouvellement de la prime inflation versée exceptionnellement en 2023 et les rétablissements de plein de traitement des agents en arrêt maladie.

En 2024, la commune a enregistré quelques mouvements au sein de ses effectifs dont 5 départs en retraite (3 aux services techniques, un au restaurant scolaire et un en mairie). Certains postes ont été doublés afin d'assurer une continuité de service.

S'ajoute également le départ de la directrice des services techniques et la mutation d'un agent du service entretien vers une autre collectivité.

Au 31 décembre 2024, la masse salariale devrait représenter 51,7 % des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité. Pour rappel, ce montant était de 49,57 % en 2023 et 49,4 % en 2022.

Evolution des charges de personnel						
En Milliers d'Euros	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 anticipé	Evolution 2023/2024
Effectifs permanent titulaires et stagiaires (ETP)	63	56	56	56	58	3,57%
Charges de personnel	2581	2648	2745	3059	3274	7,03%
Compensations						
- Atténuations de charges	254	216	124	50	54	8,00%
- Participation aux élections	2,7	3,7	3,8	0	2,8	
- Remboursement du supplément familial				3		-
- Contributions des budgets annexes	40	43	44	46	47	-
- Remboursement vacation funéraires, recensement...			1	1	16	-
- Compensation emploi avenir - compensation inflation	3	3	13	13	0	-
Total compensations	297	262	182	113	119,8	6,02%
Coût résiduel de la masse salariale	2 284	2 386	2 563	2 946	3 154	7,07%

6,02 % des charges de personnel devraient être remboursées par différents organismes (assurance, participation au recensement, mise à disposition de personnel aux budgets annexes des ports...). En intégrant ces remboursements et les diverses participations aux rémunérations du personnel, les dépenses atteignent 3 154 K€, soit + 7,07 % par rapport à 2023.

Chapitre 65 : Subventions et participations :

Ce chapitre devrait enregistrer une baisse de -118 K€ soit -10,31 % entre 2023 et 2024. Cette baisse s'explique par la fin de la contribution à la construction du SDIS (centre de secours de Concarneau) (-101 K€). Pour rappel, 3 collectivités (Concarneau, Trégunc et Communauté de communes du Pays Fouesnantais) contribuaient au remboursement de l'emprunt lié à cette construction.

Le conseil de décembre a délibéré pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € en la faveur de la collectivité de Mayotte suite au cyclone tropical « Chido ».

La subvention versée au multi-accueil « Les petits moussaillons » a été révisée dans le cadre du « Contrat Enfance Jeunesse ». La nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) remplace le Contrat Enfance Jeunesse précédemment perçu et reversé par les communes. Ce nouveau dispositif prévoit de verser les fonds directement à la structure.

La commune poursuivra son soutien à l'association par une subvention qui viendra compléter l'éventuelle différence entre le montant versé par la CAF et le montant précédemment versé par la commune. L'association ayant perçue 44 180 € de la CAF dans le cadre de la CTG en 2024, le montant reversé par la commune s'élève à 10 496,00 €.

Le solde des variations provient de la subvention MJC indexée à l'inflation (+6K€) et des dépenses exceptionnelles (remboursement électricité, régularisation d'écritures...).

Chapitre 014 : Atténuations de produits :

Ce chapitre devrait augmenter de +18 K€ en 2024.

Pour rappel, la commune est éligible à la contribution du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) depuis 2017. Pour 2023 ce montant est évalué à 35 K€ contre 28 K€ en 2022 suite à l'augmentation du potentiel fiscal agrégé de l'ensemble intercommunal. En 2024, ce montant est réévalué à 44 K€.

Le potentiel fiscal agrégé est un indicateur qui permet de comparer le potentiel fiscal des EPCI dans le but de déterminer les montants du FPIC ainsi que les EPCI contributeurs et les bénéficiaires.

Après une légère baisse en 2022, les années 2023 à 2026 devraient voir cette contribution augmenter. Suite à la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (Concarneau et Trégunc), le potentiel fiscal intercommunal 2025 devrait être fortement impacté. Afin de ne pas impacter les 7 autres communes de ces décisions communales, la majoration de la contribution sera partagée entre Concarneau (+78 K€) et Trégunc (+34 K€). A noter que la commune de Névez vient également de voter la majoration pour l'année 2025.

L'Attribution de Compensation (AC) est revue à la hausse de + 13K€. Cette augmentation est liée à la révision de la méthode de calcul :

- La masse salariale est ramenée au nombre de bulletin de paie pour les Ressources Humaines,
- Le nombre de bordereau comptable pour les finances,
- Le nombre de lots pour les marchés...

Pour rappel, l'Attribution est calculée en fonction des recettes de la fiscalité professionnelle (CFL : contribution économique territoriale) Trégunoise déduite des charges (services mutualisés) et des compétences transférées à CCA (Office de tourisme, lecture publique...). Depuis 2019, la commune de Trégunc est devenue contributrice suite aux transferts des compétences à l'EPCI.

Le montant du prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU a été ramené à 71 K€ en 2024 contre 73K€ en 2023 et 116 K€ en 2022. Cette diminution fait suite aux efforts menés par la commune pour favoriser l'installation de nouveaux logements publics sur son territoire (aménagement de voirie, création d'espaces verts dans les lotissements...)

Chapitre 66 : Intérêts de la dette :

L'emprunt réalisé en décembre 2023 (600 K€ pour la rénovation énergétique de l'école Marc Bourhis) entraîne une hausse des intérêts de la dette en 2024 qui s'élèvent pour cet emprunt à +22 K€ pour une année complète.

Avec la hausse des taux d'intérêt, l'emprunt à taux variable voit ses intérêts évoluer de + 3 920.46 € (3.48 % contre 0 % en 2023). Pour rappel, la commune dispose de 12 emprunts en cours : 11 emprunts à taux fixe et un emprunt à taux variable.

Le solde des intérêts est en baisse avec un capital restant dû qui diminue sur les autres emprunts.

La hausse du chapitre 66 s'élève à + 7 K€ par rapport à 2023, soit 107 K€.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles :

Ce chapitre répertorie exclusivement des annulations de titres sur exercice antérieur (principalement liées à la restauration scolaire). Ce montant s'élève à 138,40 € en 2024.

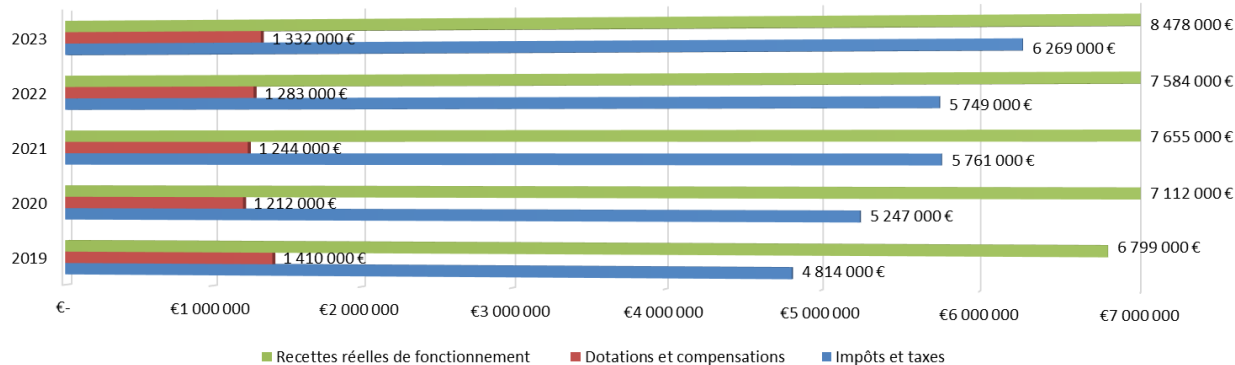
B. L'évolution des recettes de fonctionnement depuis 2020 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT Vue d'ensemble – Recettes de 2020 à 2024

Chapitre	Libellé	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 anticipé	Variation (2023/2024)
70	Produits des services	220 941	368 189	364 000	405 000	431 000	6,42%
73	Impôts et taxes	4 813 942	5 246 981	5 760 790	5 749 000	6 269 000	9,05%
74	Dotations et participations	1 410 010	1 211 601	1 244 280	1 283 000	1 332 000	3,82%
75	Autres produits de gestion courante	95 560	51 685	152 230	82 000	79 000	-3,66%
77	Produits exceptionnels	3 634	17 536	10 176	15 000	313 000	1986,67%
013	Atténuation de charges	254 442	216 324	124 132	50 000	54 000	8,00%
	Total des recettes réelles	6 798 530	7 112 315	7 655 608	7 584 000	8 478 000	11,79%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 959	53 331,50	51 589,52	75 000,00	191 000,00	154,67%
	Total des recettes d'ordre	30 959	53 332	51 590	75 000	191 000	154,67%
	Total recettes de Fonctionnement	6 829 488	7 165 647	7 707 197	7 659 000	8 669 000	13,19%

Les recettes réelles de fonctionnement devraient être en hausse de +11,79 % en 2024 (+ 894K€).

Evolution des recettes réelles de fonctionnement



Evolution des principales recettes de fonctionnement depuis 2020 :

Recettes réelles de fonctionnement (en milliers d'Euros)

Chapitre	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 anticipé	Evolution 2023/2024
Produits des services (chapitre 70)	221	368	364	405	431	6,42%
Produits des contributions fiscales (chapitre 73)	4 814	5 247	5 761	5 749	6 269	9,05%
- Taxe d'habitation	2 272	642	664	661	1 097	65,96%
- Taxe Foncière	1 891	3 783	3 940	4 316	4 510	4,49%
- Taxe Foncière non bâtie	111	112	115	126	129	2,38%
- Attribution de compensation	-	-	-	-	-	-
- Taxe additionnelle aux droits de mutation (DMTO)	426	620	657	535	387	-27,66%
- Produit des contributions indirectes (Taxe de séjour, autres taxes...)	114	90	385	111	146	31,53%
Dotations (chapitre 74)	1 410	1 212	1 244	1 283	1 332	3,82%
- Dotation Forfaitaire	832	824	828	828	828	-
- Dotation de Solidarité Rurale	107	109	112	130	140	-
- Dotation Nationale de Péréquation	122	126	129	123	117	-
- Compensations fiscales	218	22	41	72	82	-
- Subvention et participations	131	131	134	130	165	-
Atténuations de charges (chapitre 013)	254	216	124	50	54	8,00%
Autres produits de gestion courante (chapitre 75)	96	52	152,0	82	79	-3,66%
Produits exceptionnels (chapitre 77)	4	18	10	15	313	-
Total	6 799	7 113	7 655	7 584	8 478	11,78%

Chapitre 70 : Produits des services :

Les produits des services et ventes diverses (chapitre 70) devraient augmenter de + 26 K€ en 2024 avec une prévision de 431 K€ de recettes. Ce chapitre est principalement composé des recettes de la restauration scolaire et périscolaire qui devraient s'établir à 276 K€ en 2024 contre 271 K€ en 2023.

Pour rappel, ce chapitre comporte également les redevances d'occupations du domaine public et les refacturations de fonctionnement entre budgets et collectivités (eaux pluviales, entretien de la bibliothèque, mise à disposition de personnel pour les ports...).

Chapitre 73 : Produits des contributions directes :

Le produit des contributions directes représente la part la plus importante et la plus dynamique des recettes de la commune. Ces recettes sont en hausse de + 520 K€ soit + 9,05 % par rapport à 2023.

La principale hausse provient de la mise en place de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires appliquée en 2024 sur la commune. Trégunc compte 1 333 résidences secondaires sur le territoire. Cette majoration de 60 % a permis d'encaisser 400 K€ de recettes complémentaires.

Ces recettes supplémentaires ont permis de financer des mesures en faveur de l'amélioration des services publics et de la création de logement accessible :

- Moins-value lors de la cession des biens immobiliers de Kermarc'h à l'OPAC de Cornouaille (-115k€) permettant l'acquisition de terrains constructibles à hauteur de 140 €/m² ;
- Etudes et audits en vue de la création de logements à Saint Philibert ;
- Le financement la rénovation des bâtiments recevant du public.

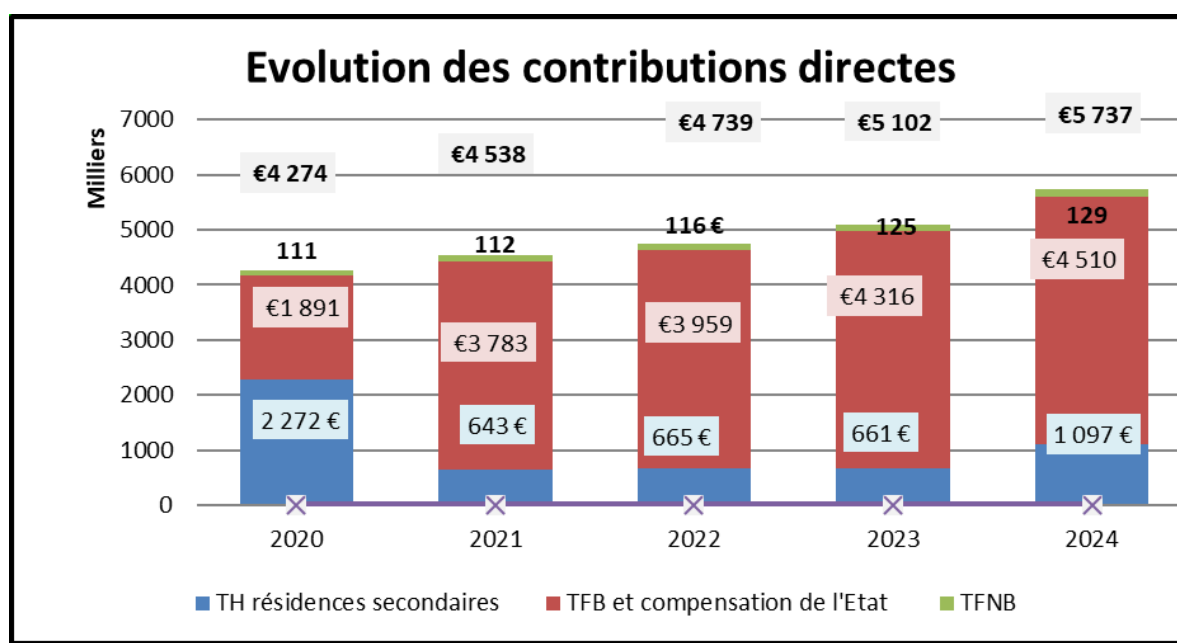
Rappelons que suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, l'Etat s'est engagé à compenser à l'euro prêt la perte de ces recettes. Ce montant s'élève à 238 K€ en 2024.

Par ailleurs, depuis 2021, la commune a récupéré le produit que percevait le département sur la taxe foncière à hauteur de 15.97 % sur les foyers de la commune. Le taux de taxe foncière pour la commune était passé de 17.88 % à 33.85 %.

La commune enregistre également 60 K€ de recettes sur la taxe sur les terrains devenus constructibles. Cette taxe fait suite aux dernières révisions du PLU qui permettent à de nouveaux terrains d'être aménagés.

Les droits de mutation à titres onéreux devraient de nouveau diminuer. Les années 2019 à 2022 ont été marquées par de nombreuses opérations immobilières. La hausse des taux d'intérêts et le contexte inflationniste freinent les nouvelles acquisitions immobilières. Ces recettes devraient atteindre 387 K€ (contre 535 K€ en 2023 et 657 K€ en 2022).

L'évolution du produit des contributions directes depuis 2020 :



**L'année 2021 est marquée par l'application de la mesure sur la suppression de la taxe d'habitation*

L'analyse ci-dessous retrace la majoration de la taxe d'habitation déjà évoquée page 14.

Le produit des contributions directes devrait augmenter de 4,59 % entre 2023 et 2024, soit + 234 K€. Cette augmentation est principalement liée à la revalorisation des bases fiscales (le PLF 2024 a prévu une revalorisation à hauteur de 3,9 %). Cette somme représente 199 K€ en 2024.

Depuis la loi de finances 2018, le coefficient de revalorisation des bases des valeurs locatives est calculé à partir de la variation (N-1 et N-2) de l'Indice des Prix à la Consommation harmonisé (IPC), l'inflation constatée dans le passé. Auparavant, cette revalorisation était fixée par un amendement parlementaire.

Pour rappel le coefficient de revalorisation des bases 2023 était de 7,1 %, 2022 de 3,4 %.

Le solde de 35 K€ des variations provient d'une hausse du nombre de résidences secondaires pour +1,62 %, du nombre de résidences principales pour +0,59 % et de -0,72 % pour le foncier non bâti.

Chapitre 74 : Dotations et participations :

La dotation globale de fonctionnement (DGF) prévue dans le PLF 2024 a été maintenue à 320 M€ :

- > 200 M€ sur la dotation de solidarité rurale,
- > 90 M€ sur la dotation de solidarité urbaine,
- > 30 M€ sur la dotation d'intercommunalité.

Cela devrait se traduire pour Trégunc de la façon suivante :

- Maintien de la Dotation Forfaitaire à 828 K€ : pour les communes, la variation dépend principalement de la population et de la contribution aux dotations verticales.
- Une progression de l'ordre de + 7,69 % soit +10 K€ pour la Dotation de Solidarité Rurale,
- Une baisse de - 6 K€ de la Dotation Nationale de Péréquation.

L'Etat s'est engagé à compenser les collectivités qui subissaient le plus de perte suite à la hausse des coûts de l'énergie. Les critères retenus étaient une baisse de l'épargne brute, la hausse des dépenses d'énergie (> à 60 % des recettes réelles de fonctionnement) et au potentiel financier.

Sur l'ensemble du Finistère, 42 collectivités sont concernées, ce qui représente un coût départemental de 3,5 M€. Trégunc bénéficie d'une aide de 75 K€ dans le cadre du filet de sécurité 2023.

Les principales autres variations de ce chapitre concernent les compensations versées par l'Etat sur la fiscalité (+10 K€) et l'aide de 28 K€ pour les mesures engagées par Trégunc pour la préservation du littoral (mission NATURA 2000).

Chapitre 013 : Atténuations des charges :

Il convient de rappeler le caractère aléatoire du chapitre 013 qui concerne des remboursements des agents en arrêt maladie.

Les atténuations de charges (chapitre 013) devraient augmenter de près de 8 % (soit +4 K€) en 2024. Rappelons que la commune prend désormais en charge la couverture de la maladie ordinaire afin de compenser le taux de sinistralité élevé et ainsi éviter une forte augmentation du coût de l'assurance statutaire.

Cette nouvelle situation fait suite à un taux de sinistralité important pour la commune. Le montant de la contribution était bien inférieur aux remboursements perçus par la commune. Sur la période 2017 – 2022, la différence était de + 244 K€ en faveur de la commune.

Pour 2024, le montant versé pour le marché d'assurance statutaire devrait être inférieur à celui de 2023 soit 104 K€ (-11 K€).

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante :

Il s'agit principalement des loyers perçus par la commune. Il comprend également les remboursements divers (sinistres, fournisseurs...). Une baisse de près de 3,6 % devrait être enregistrée en 2024.

La baisse des recettes de ce chapitre provient des recettes exceptionnelles perçues en 2023 (remboursement suite à sinistre, remboursement d'électricité...)

Cette diminution est atténuée par les loyers de la nouvelle gendarmerie qui sont enregistrés depuis septembre. Le montant annuel s'élève à 14 000 €.

Chapitre 77 : Produits exceptionnels :

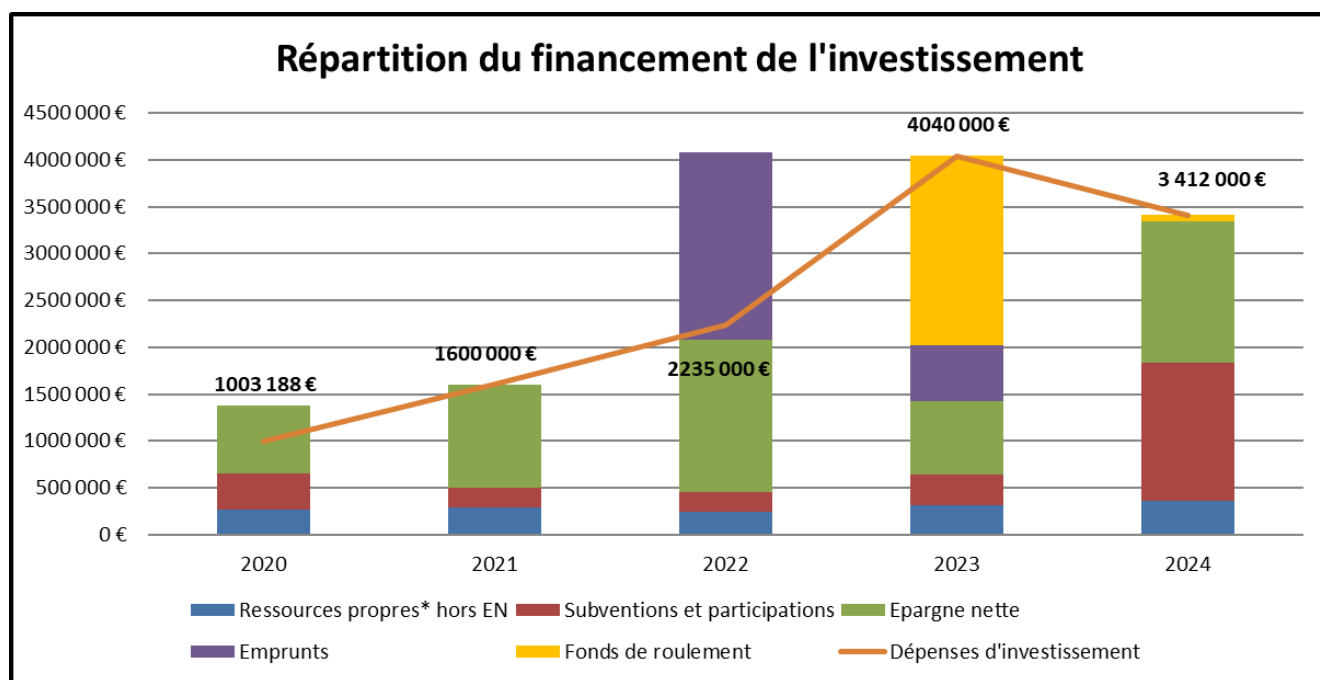
Ce chapitre se compose des cessions et des régularisations d'écritures comptables.

La commune enregistre deux cessions en 2024 :

- Cession de la maison et du terrain de Kermarc'h pour un montant de 129 K€. Il s'agit ici d'une moins-value qui a pour objectif d'accélérer l'installation de nouveaux logements sur le territoire. Cette moins-value sera prise en compte dans la contribution SRU de 2026 et aura été possible grâce aux recettes de la majoration de la THRS.

- Cession de la maison de Kervec pour un montant de 180k€. Le conseil de mai 2023 a délibéré sur l'acceptation d'une donation d'une maison située à Kervec (donation).

C. L'évolution des dépenses d'investissement



*Les ressources propres d'investissement sont composées du FCTVA et de la Taxe d'Aménagement

Ce graphique ne comprend pas le remboursement du capital de la dette

Les reports de 2024 à affecter en 2054 ne sont pas présents dans le graphique (2,2 M€).

Comme en 2023, l'année 2024 est marquée par des dépenses d'investissement élevées (3,4 M€). Ce montant s'explique par l'achèvement des projets structurants du mandat et par le report des projets non terminés de 2023. L'année 2024 permet de dégager des subventions et participations importantes ainsi qu'une épargne nette élevée. Le fonds de roulement de la commune est quant à lui peu utilisé (en jaune dans le graphe) pour le financement des investissements de 2024.

Parmi les subventions et participations, 900 K€ proviennent de subventions extérieures.

- 314 K€ pour la VC13 Croissant Bouillet (CCA – Région et département)
- 102 K€ pour la rénovation voirie – piste cyclable de la RD1 (département)
- 80 K€ pour la piste cyclable de Pouldohan -An Alé Vraz – (département)
- 76 K€ Rénovation de la toiture de la halle des sports (DETR et CCA)
- 44 K€ Rénovation Les Brigantines et pare ballons du stade de la Pinède suite à Ciaran (Etat)

- 30 K€ Participation pour la rénovation de la maison du littoral (conservatoire du littoral)
- 22 K€ Projet espace sensoriel CNR école Marc Bourhis (Etat)
- 20 K€ De crédits CEE suite aux économies d'énergie (CEE)
- 20 K€ Produit des amendes de police

Les participations concernent les remboursements de CCA (370 K€) et les régularisations (198 K€) liés aux opérations d'eaux pluviales

Pour mémoire, les principaux investissements réalisés en 2024 sont les suivants :

Pistes cyclables	451 366,00 €
Voirie RD1 (MO et travaux)	319 366,00 €
Piste cyclable Pont Prenn	3 000,00 €
Pendruc Maison du littoral	9 000,00 €
Pouldohan	120 000,00 €
Travaux en lien avec la médiathèque	437 200,00 €
Travaux et MO liés à la construction	2 200,00 €
Nouvel hangar des ST et zone de stockage	194 000,00 €
Déconstruction ex ST (dont tableau TGBT) et zones annexes	180 000,00 €
Nouveaux bureaux UST	61 000,00 €
Maison du littoral	60 600,00 €
Scénographie	26 000,00 €
Travaux	34 600,00 €
Travaux dans les écoles	89 000,00 €
Travaux Diwan	2 300,00 €
Travaux ERD (Chifoumi et rideaux)	19 700,00 €
Projet espace sensoriel Marc Bourhis (hors travaux en régie)	34 000,00 €
Autres travaux EMB (dont marché réno énergétique)	33 000,00 €
Travaux Mairie et centre bourg	490 700,00 €
Batiment gendarmerie	127 700,00 €
Réseau de chaleur (MO et travaux)	50 000,00 €
Solde toiture HDS	105 000,00 €
Rénovation Mairie, mobilier et chaudière (70 K€)	208 000,00 €
Travaux voirie et eaux pluviales	787 752,78 €
Marché de voirie (hors eaux pluviales)	374 000,00 €
Eaux pluviales (Gwaremm diskán, Pouldohan, St Marc - Grajine...)	376 912,78 €
Effacement réseaux (pont prenn)	18 840,00 €
Diverses dépenses	18 000,00 €
Autres	379 600,00 €
Brigantines (toitures, ravalement, portes alus)	128 000,00 €
Traitement de la Jussie	37 000,00 €
Main courante, porte UST, terrain synthé et éclairage	54 000,00 €
Travaux dans les églises (Kerven et cloche St Phil)	46 800,00 €
Autres (ALSH, Crèche, arbres Keriquel...)	113 800,00 €
TOTAL DES OPERATIONS	2 696 218,78 €

DEPENSES DE MATERIEL	343 342,00 €
<i>Véhicules (véhicule ST, Gerbeur...)</i>	<i>47 342,00 €</i>
<i>Voirie (4 radars pédagogiques, panneaux...)</i>	<i>43 300,00 €</i>
<i>Matériel des ST (robots tonte, bornes électricité, poste à souder...)</i>	<i>39 500,00 €</i>
<i>Divers matériels assos, sports, sentiers, église, police..</i>	<i>111 000,00 €</i>
<i>Acquisitions terrains et autres</i>	<i>59 200,00 €</i>
<i>Matériel bureau et mobilier</i>	<i>11 000,00 €</i>
<i>Matériel spécifique (restau, illumination...)</i>	<i>11 500,00 €</i>
<i>Matériel bâtiments (alarmes, incendie, barrière, ventil...)</i>	<i>20 500,00 €</i>
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	329 488,69 €
<i>SDEF (dont intracting)</i>	<i>175 300,00 €</i>
<i>CCA eaux pluviales</i>	<i>154 188,69 €</i>
FRAIS D'ETUDES ET LOGICIEL	43 000,00 €
<i>PLU, logiciel, étude gravelots...</i>	<i>43 000,00 €</i>
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS	3 412 049,47 €

Principaux reports en 2025 (travaux et maîtrise d'œuvre) 2 176 K€ :

- Solde des opérations cyclables (Pouldohan et Trévignon) : 521 K€
- Acquisition épareuse : 190 000 €
- Scénographie du littoral : 133 000 €
- Véhicule Police Municipale : 36 000 €
- Réseau de chaleur : 78 000 €
- Chapelle de Kerven : 317 000 €
- SDEF : 69 000 €

Sur l'ensemble des projets d'investissement réalisés en 2024, les agents des services techniques de Trégunc ont réalisé 1 500 heures de travail en régie.

Ce temps de travail permet à la commune de ne pas recourir aux entreprises extérieures pour le renouvellement de son patrimoine.

Parmi les chantiers réalisés en régie :

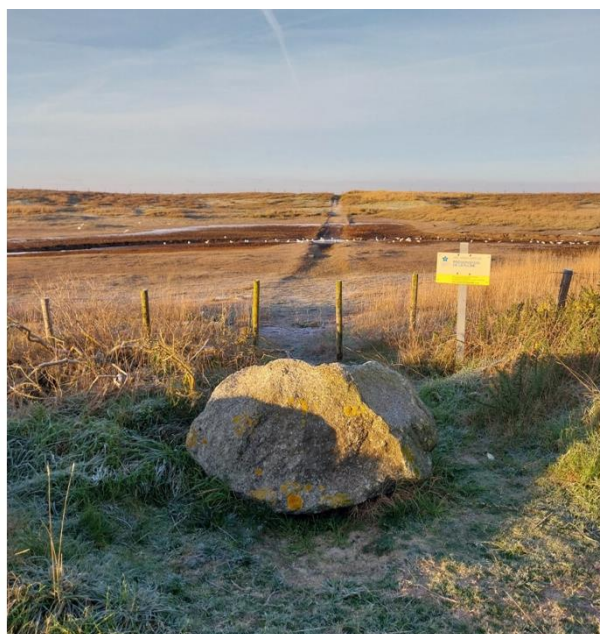
- L'espace sensoriel « Snoezelen » à l'école Marc Bourhis pour 143 heures d'intervention :



- Programme 500 000 arbres à Keriquel pour 123 heures :



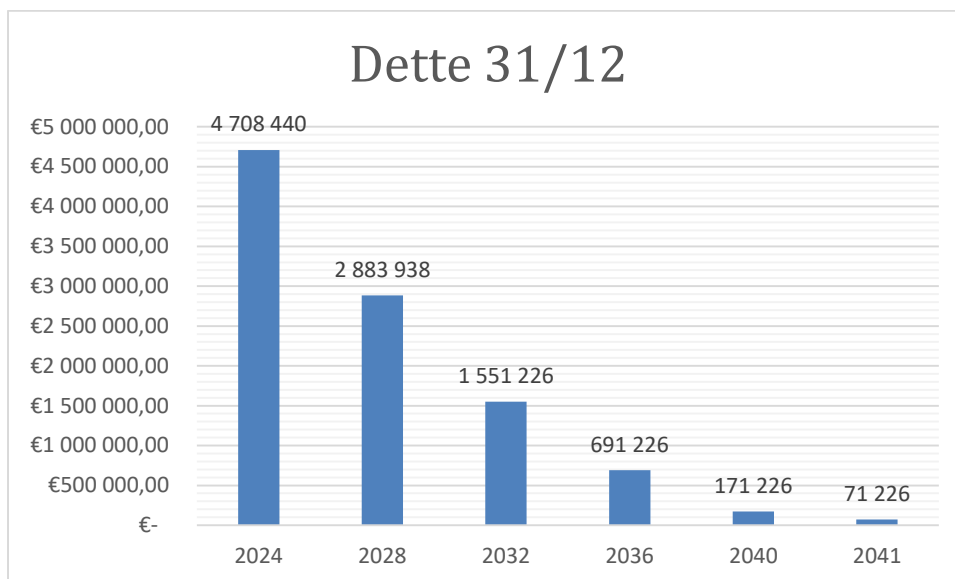
- Fermeture du chemin de lagune du Ster Loch :



D. L'état de la dette

La commune a contracté un emprunt d'un montant de 600 K€ en décembre 2023. Cet emprunt a permis de financer les travaux de rénovation énergétique de l'école Marc Bourhis.

Aucun emprunt n'a été réalisé en 2024. Par conséquent, au 31 décembre 2024, le capital restant dû serait de 4 708 K€ réparti sur 12 emprunts. Les prochaines échéances d'emprunt seront étalées entre 2025 et 2042.

Evolution du remboursement de la dette :

Suite aux modifications introduites par les arrêtés de décembre 2010, les états de la dette figurant dans les annexes des documents budgétaires des collectivités territoriales, recensent l'ensemble des emprunts souscrits, selon la classification dite « Gissler », des produits commercialisés (Taux d'intérêts) par les établissements de crédit signataires de la Charte de bonne conduite du 7 décembre 2009.

Le taux d'intérêt d'un emprunt structuré est déterminé en fonction d'indices sous-jacents. Ces indices, qui peuvent être des taux du marché interbancaire ou encore des indices dans ou hors zone euro, sont des valeurs qui fluctuent plus ou moins fortement dans le temps, conditionnant ainsi la variation du taux d'intérêt. Ces indices sont classés de 1 à 5 en fonction de leur risque croissant.

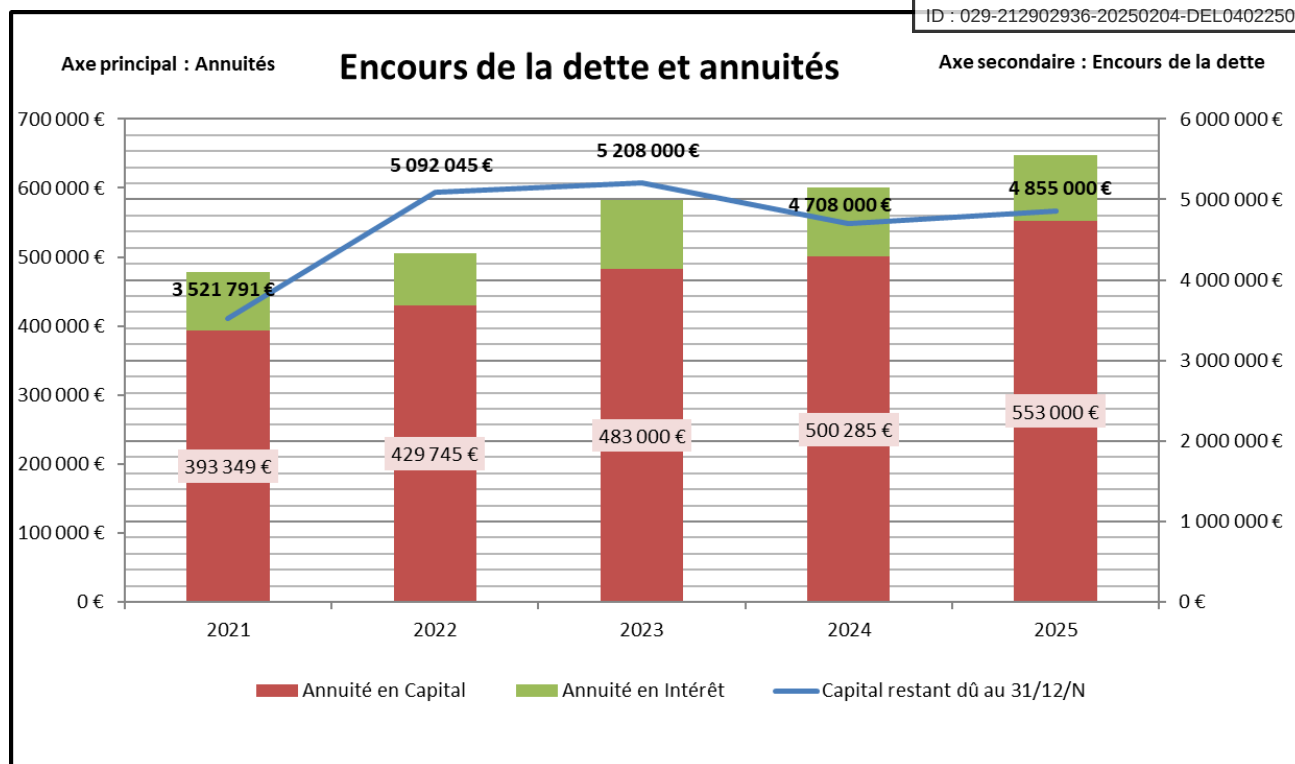
La commune de Trégunc n'ayant que des emprunts avec un indice en zone euro, elle présente un faible risque à l'échelle de la charte de « Gissler ».

La capacité dynamique de désendettement :

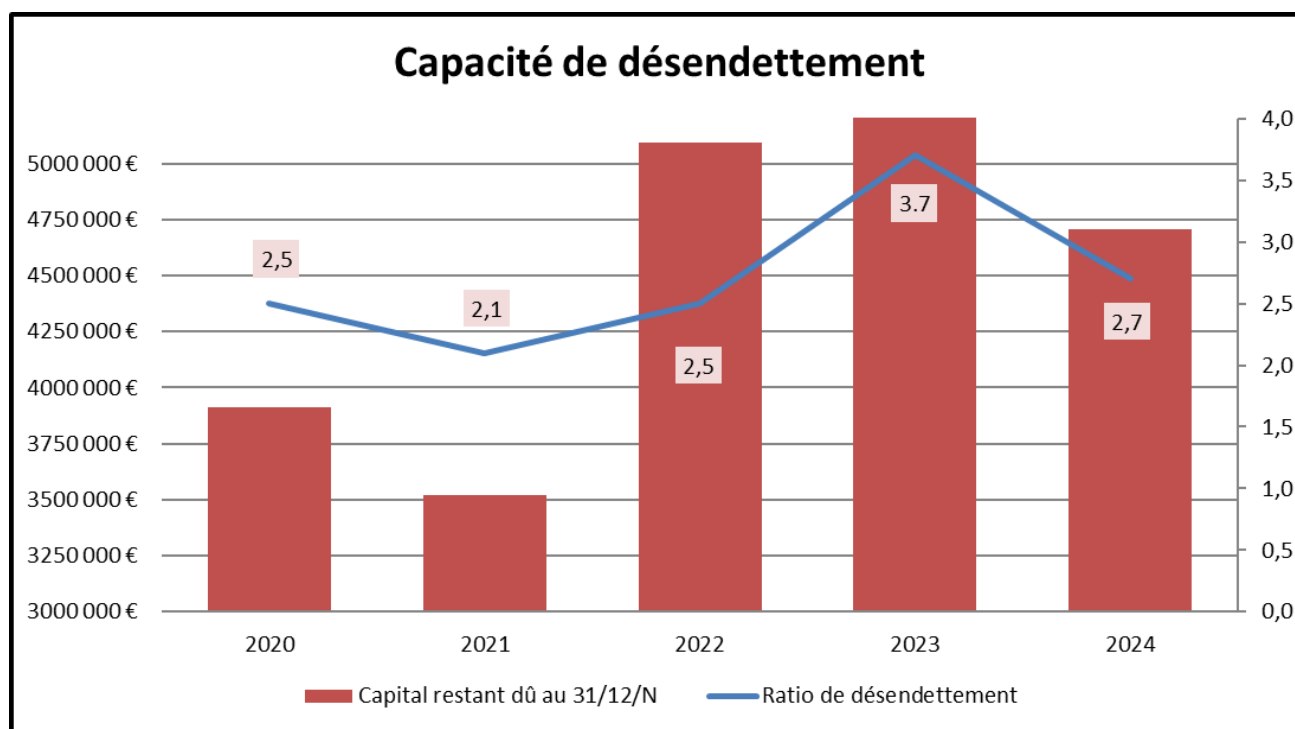
Elle se calcule en faisant le rapport entre le stock de dettes et l'épargne brute. La capacité de désendettement indique le nombre d'années nécessaire pour rembourser le capital de la dette en y consacrant la globalité de l'épargne brute.

L'interprétation est la suivante :

- moins de 5 années : très satisfaisant
- entre 5 et 8 ans : convenable
- entre 8 et 12 ans : la situation devient préoccupante
- plus de 12 ans : la situation est dangereuse (risque de mise sous tutelle)



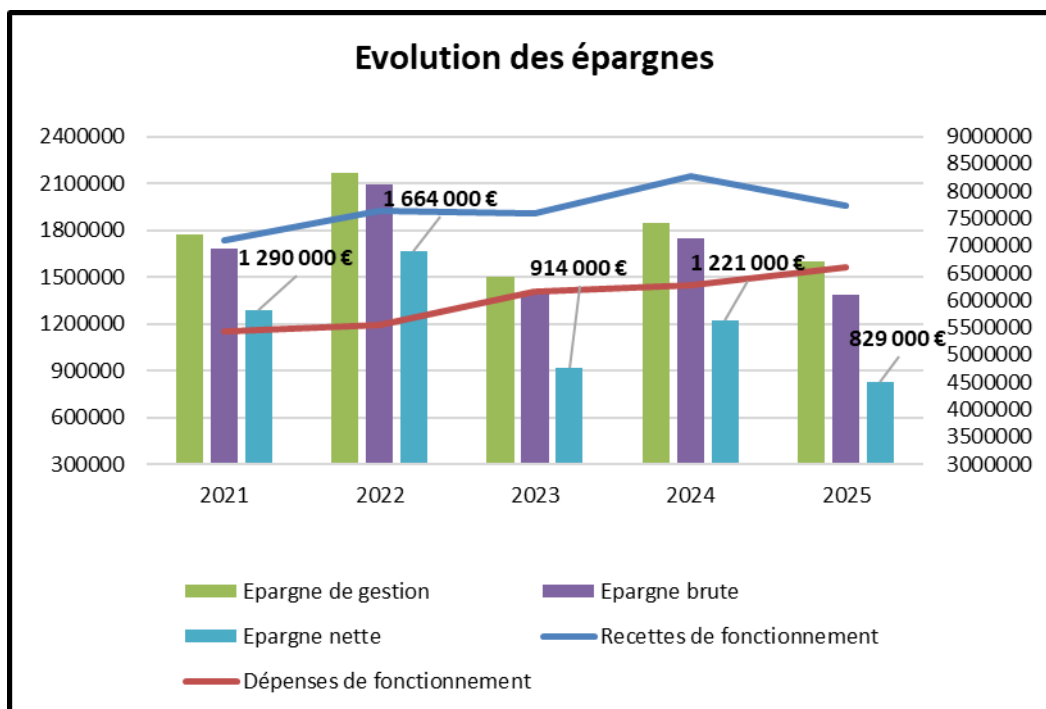
Evolution de la capacité de désendettement



Le ratio du désendettement se calcule à partir de l'Épargne Brute (EB) ramenée au capital restant dû (4 708 k€ au 31/12/2024).

En 2024, la capacité de désendettement devrait atteindre 2,7 années avec les cessions réalisées et les recettes de la majorations THrs. Ce ratio est très confortable par rapport aux recommandations données.

E. Analyse des niveaux d'épargnes



L'épargne nette représente une ressource propre d'investissement, les 1 221 K€ constatés en 2024 permettent de financer les projets d'investissement de la commune.

Cette hausse de +307 K€ de l'épargne nette est liée à la cession de la maison de Kervec réalisée fin 2024 et à la majoration de la THrs. Ces deux points sont atténués par la hausse des dépenses de personnel et par la baisse des recettes des droits de mutation.

- **Les principales variations des dépenses :**
 - Les dépenses de personnel : +215 K€
 - Contribution au SDIS : -101 K€
 - Gaz et électricité effet coût : -41 K€ (+191 K€ en 2023 avec la sobriété)
 - Petites fournitures pour les interventions : +24 K€
- **Les principales évolutions des recettes :**
 - Taxe sur les terrains devenus constructibles : + 60 K€
 - Diminution des DMTO : 387 K€ (- 148 K€ par rapport à 2023 et – 270 par rapport à 2022)
 - Filet de sécurité : +73 K€
 - Majoration de la THrs : +400 K€

Cette année 2024 enregistre une inflation plus mesurée 1,3 % en décembre 2024 contre +4,9 % en 2023. Les charges à caractère général restent quand même impactées avec un effet étalé sur 2 années lié à la hausse des coûts des fournitures et des services.

Les dépenses de personnel augmentent essentiellement en raison des mesures nationales (Point d'indice, prévoyance...) et des décisions locales (mise en place du CNAS, réorganisation des services...). Malgré ces hausses des dépenses, l'épargne nette augmente de 307 K€ pour atteindre 1 221 K€. Cette hausse résulte principalement de la cession immobilière (Kervec) et de la majoration sur la taxe d'habitation.

La capacité de désendettement reste très confortable avec 2,7 années.

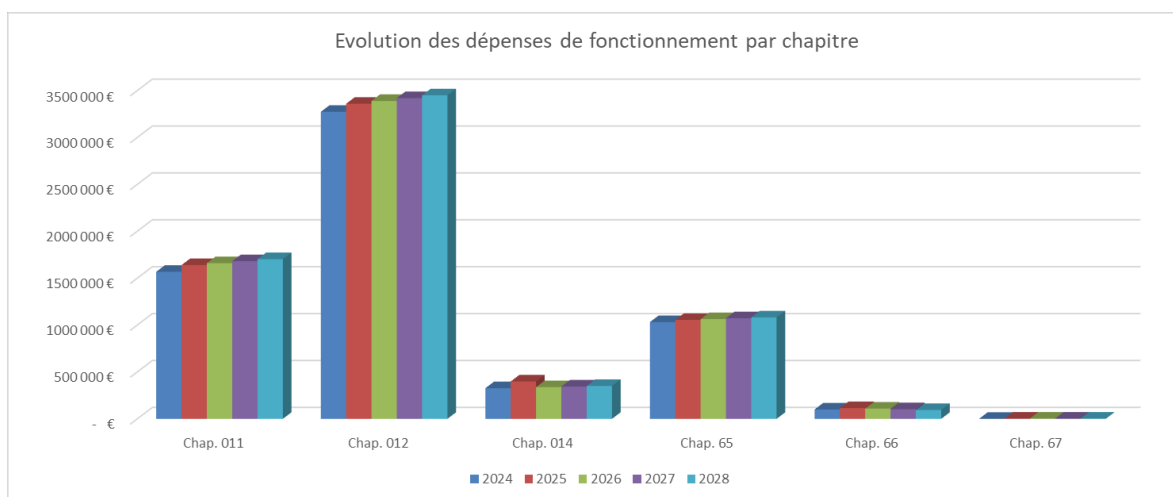
Ces résultats sont liés aux efforts menés depuis quelques années sur les dépenses de fonctionnement. Ces efforts sont poursuivis afin de garder une autonomie financière sur les dépenses d'investissement en intégrant une volonté de maintenir des projets en faveur de l'environnement et de l'habitat.

III. LE CONTEXTE LOCAL : LES GRANDES ORIENTATIONS 2025

A. Le contexte budgétaire 2025 de la collectivité

1) L'évolution des charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement courant se composent des charges à caractère général (chapitre 011), les charges de personnel (chapitre 012), les autres charges de gestion courante (chapitre 65) et les atténuations de produits (014). Elles ne comprennent pas le chapitre 66 (remboursement des intérêts du capital de la dette) et le chapitre 67 (charges exceptionnelles).



Prévu	Prévision	Projection		
BP 2024	BP 2025	2026	2027	2028
6 366 000 €	6 454 000 €	6 452 000 €	6 519 500€	6 586 000 €
	+1.38 %	-0,03 %	+1,05 %	+1,02 %

Ce mandat sera une nouvelle fois marqué par la volonté de maîtrise des dépenses de fonctionnement : maîtrise des charges de personnel, maintenir une hausse des charges à caractère général (chapitre 011) à moins de 1,5 % et stabilisation du chapitre 65 (hors inflation et coût des fluides).

Dans cet objectif, chaque action et chaque dépense sont interrogées.

Malgré une forte inflation constatée sur la période 2022-2024, l'évolution des dépenses de fonctionnement restent maîtrisée.

Cette démarche s'inscrit à la fois dans une politique de maîtrise, d'une juste et optimale utilisation des deniers publics et également dans un objectif de développement durable afin de contribuer activement aux efforts nécessaires pour préserver l'environnement.

Les évolutions enregistrées en prévisions et projections à partir de 2025 intègrent des choix politiques (recrutement, subventions indexées à l'inflation, soutien aux manifestations culturelles et sportives, sobriété énergétique...) ainsi que des variations subies (surface des terrains et des sentiers à entretenir en hausse, pénalités SRU, coût des fluides, mesures du gouvernement, cotisation des assurances...).

2) L'évolution des charges de personnel

Prévu	Prévision	Projection		
BP 2024	BP 2025	2026	2027	2028
3 330 000 €	3 360 000 €	3 390 000 €	3 420 000 €	3 450 000 €
	+0,90 %	+0,89 %	+0,88 %	+0,88 %

- Facteurs d'augmentation de la charge pour 2025 :**

- le GVT (évolution de carrière des agents) : estimé à + 20 000 € annuel,
- Recalibrage des mesures gouvernementales : + 28 000 €,
- Recrutement d'un agent espaces naturels : + 40 000 €,
- Hausse des contributions patronales (CNRACL) + 54 000 €,
- Mise en place des tickets restaurant : + 20 000 €.

Pour information, à compter du 1^{er} juin, la commune devrait participer au financement de la mutuelle des agents (obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2026) à raison de 10 € par mois et par agents. (+5k€ en 2025)

- Facteur de stabilité ou de baisse :**

- la réorganisation des services
- la démarche d'amélioration continue du fonctionnement de la collectivité se poursuit chaque année.
- Suppression des dépenses liées au recensement
- Non renouvellement des doubléments de postes (départ en retraite)

3) L'évolution des recettes réelles de fonctionnement

Les produits de fonctionnement stricts comprennent les produits des services (chapitre 70), les impôts et taxes (chapitre 73), les dotations, subventions et participations (chapitre 74) et les autres produits de gestion courante (chapitre 75). Hors chapitre 013 atténuation de produits et chapitre 77 recettes exceptionnelles.

Prévu	Prévision	Projection		
BP 2024	BP 2025	2026	2027	2028
7 791 000€	7 707 000 €	7 730 000 €	7 782 000€	7 832 000 €
	-1,08 %	+0,30 %	+0,67 %	+0,64 %

Le budget primitif 2025 devrait enregistrer une baisse des recettes d'un montant de -1,08 %. Cette baisse de -84 K€ est principalement liée à la prudence sur les recettes des droits de mutations, au transfert des recettes de la taxe de séjour, au non renouvellement de la dotation de l'état sur le filet de sécurité et non renouvellement des recettes liées à la taxe sur les terrains devenus constructibles.

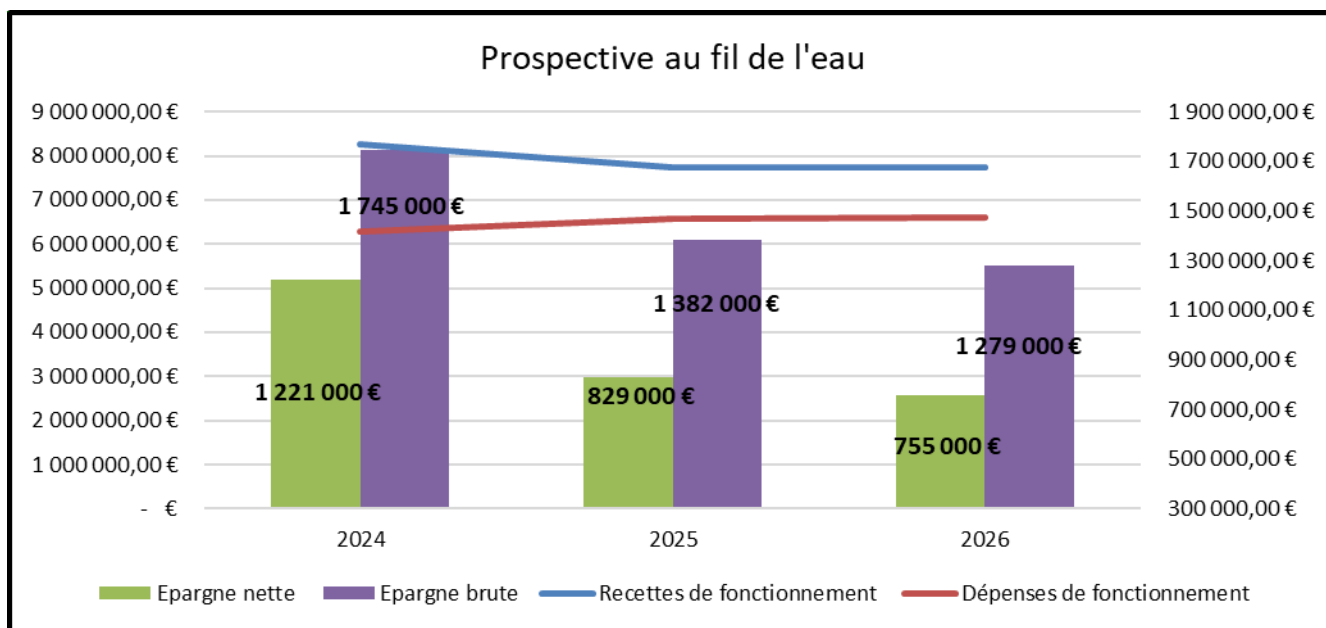
La revalorisation des bases fiscales devrait être de 1,9 % (+ 75 K€). Cette hausse permet de compenser les diminutions.

Il est également retenu une prudence sur les recettes de la majoration THRS. La mise en place de la majoration pourrait entraîner des changements sur le territoire. Ces recettes fiscales supplémentaires entraîneront une hausse du potentiel fiscal et financier de la commune. Ces indicateurs étant utilisés dans le calcul des dotations, Trégunc devrait perdre des recettes de ses dotations forfaitaires à partir de 2025.

A noter également que le FPIC devrait également être impacté, entraînant une hausse de 34 K€.

A partir de 2026, la principale variation des recettes proviendra de la revalorisation nationale des bases. L'augmentation des autres recettes (redevance d'occupation du domaine public...) compense la diminution des pertes liées à, notamment, aux participations et dotations (CAF, Etat...).

4) Le niveau d'épargne prévisionnel



Trégunc enregistre une épargne nette de 1 221 K€ € malgré le coût des fluides et des mesures du gouvernement (dépenses RH). Ce résultat est principalement lié à la majoration THrs.

L'année 2025 devrait de nouveau enregistrer une baisse des dépenses des fluides (-18 % pour le Gaz et entre -9 % pour l'électricité). Ces montants demeurent bien supérieurs aux sommes dépensées en 2022 (+120 % pour le gaz et 133 % pour l'électricité). La première version du PLF 2025 prévoyait des mesures qui impacteraient la santé financière des collectivités. Par prudence, les mesures proposées sont prévues au budget.

Avec le lancement des projets d'investissement des mandats en 2022 et 2024, l'épargne nette devrait également être impactée avec le tirage des emprunts à réaliser. Un emprunt théorique d'au moins 2 M€ est enregistré sur la fin du mandat. Celui sera à ajuster en fonction des arbitrages réalisés.

5) Les orientations de la collectivité pour 2025

a) Bilan de l'analyse prospective

Fin 2014, une analyse prospective a été réalisée par le cabinet ressources consultants finances (RCF) de Rennes. Cette analyse avait permis de réaliser un programme pluriannuel des investissements en fonction des capacités de financement de la collectivité en tenant compte notamment de la baisse des dotations.

Le programme pluriannuel prévoyait de réaliser environ 2 200 000 € d'investissements par an entre 2015 et 2020 et de les financer en empruntant en moyenne 500 000 € chaque année. Sur la durée du mandat la commune a réalisé 11 700 000 € d'investissements entre 2014 et 2019 en empruntant 3 000 000 €.

Le contexte des collectivités territoriales est en évolution permanente, la première version du projet de loi de finances 2025 annonçait des mesures qui impacteraient les collectivités, c'est pourquoi la préparation du budget 2025 montre la nécessité de poursuivre la maîtrise des dépenses tant en investissement qu'en fonctionnement tout en maintenant la qualité du service rendu aux publics ainsi qu'une dynamique de projets.

La nouvelle analyse du plan pluriannuel d'investissement 2020-2025 prévoit une enveloppe d'investissements de 18 M€ sur le mandat (12,7 M€ déjà réalisé). 12,2 M€ des projets du mandat concernent des projets structurants orientés vers la rénovation énergétique, le développement de voie verte et la création d'un nouvel espace de vie au cœur de Trégunc

La phase d'étude a été réalisée sur les années 2021 et 2022. Les projets du mandat ont démarré fin 2022 et devraient être terminés en 2026.

Un nouvel emprunt de plus de 2 M€ devrait être nécessaire pour réaliser ces projets.

Tableau des Autorisation de Programmes (AP) :

Programme	AP d'origine	AP modifié	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Réalisé	Subventions/ Participations attendues
Rénovation de la toiture de la halle des sports	564 000 €	1 259 057 €	3 840 €	552 735 €	577 985 €	124 496 €				1259 056,67 €	451 040,00 €
Rénovation du groupe scolaire Marc Bourhis	600 000 €	1 062 282 €	29 680 €	33 744 €	892 860 €	11799 €	94 200 €			968 082,49 €	314 850,00 €
Aménagement du quartier St Philibert	250 000 €	418 742 €	8 906 €	5 670 €	404 166 €					418 741,67 €	152 000,00 €
Rénovation de la Chapelle de Kerven	1 300 000 €	1 942 181 €	1441 €	54 740 €	- €	31800 €	1200 000 €	654 200 €		87 981,6 €	360 535,60 €
Aménagement du Bourg	1 000 000 €	- €		- €	- €	- €				- €	
Rénovation et scénographie maison du littoral	401 772 €	401 772 €			114 16 €	60 574 €	329 782 €			71990,12 €	200 000,00 €
Aménagement de la VC 3	1 300 000 €	902 179 €	16 609 €	493 317 €	386 385 €	3 869 €				902 178,54 €	398 771,00 €
Rénovation du terrain synthétique	360 000 €	360 000 €	353 983 €	- €						353 982,60 €	130 675,00 €
Piste cyclable Pouldohan	1 100 000 €	840 418 €	- €	5 520 €	685 898 €	120 000 €	29 000 €			8114 17,50 €	302 110,50 €
Piste cyclable Trévignon	1 000 000 €	900 000 €		5 700 €	23 324 €	319 366 €	551610 €			348 390,40 €	620 136,05 €
Réseau de chaleur	1 100 000 €	2 215 000 €			- €	49 928 €	551000 €	1614 072 €		49 927,62 €	799 417,00 €
Rénovation bâtiment SNSM	1 000 000 €	1 000 000 €					300 000 €	700 000 €			
Médiathèque et espace de vie	1 300 000 €	1 700 000 €				2 200 €	- €	600 000 €	1097 800 €	2 200,00 €	120 000,00 €
Aménagement espaces de la Pinède	760 000 €	760 000 €					50 000 €	250 000 €	460 000 €		
Déconstruction des anciens ST et nouvel hangar de stockage	379 944,00 €	522 200,00 €			1944 €	435 000 €	85 256,00 €			436 944,00 €	30 000,00 €
	12 415 716 €	14 283 830 €	416 458 €	1 151 425 €	2 983 978 €	1 159 031 €	3 190 848 €	3 818 272 €	1 557 800 €	5 710 892,77 €	3 879 535 €
		Taux exécution	3%	8,1%	21%	8%	22%	27%	11%		27%
		Exécution cumulée	11%	32%	40%	62%	89%	100%			

Il est proposé de poursuivre ces orientations en 2025 notamment par :

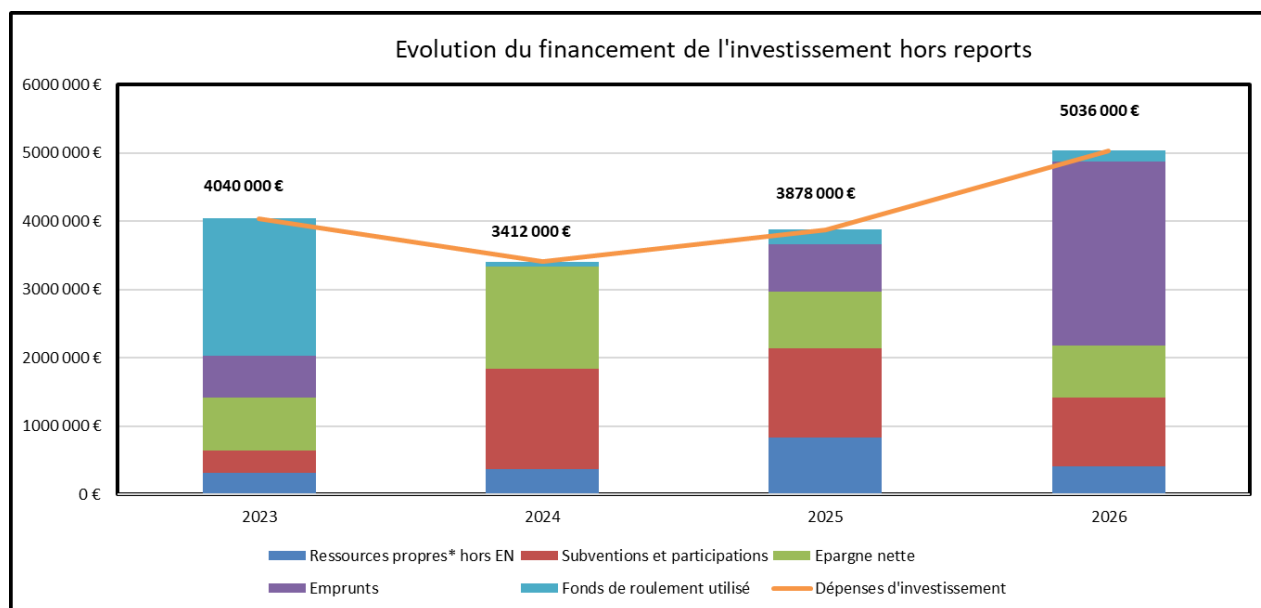
- Le maintien des dépenses récurrentes d'investissement et les arbitrages sur les nouveaux projets (cf. PPI ci-dessous),
- La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement : animations, subventions aux organismes, masse salariale (réorganisations, emplois saisonniers, ...),
- Une dynamique dans la réalisation des projets d'investissements,
- Contenir le niveau d'endettement de la commune.

b) Programme d'Investissements 2025 (hors reports)

Projets 2025	en K€
Dépenses d'investissement récurrentes	1 281
<i>Dont voirie et signalisation</i>	<i>430</i>
<i>Dont matériel et mobilier</i>	<i>151</i>
<i>Dont matériel de transport</i>	<i>98</i>
<i>Dont travaux sur bâtiments publics</i>	<i>297</i>
<i>Dont acquisitions</i>	<i>50</i>
<i>Dont travaux d'éclairage public, réseaux et eaux pluviales</i>	<i>100</i>
<i>Autres dépenses (logiciel, sentiers...)</i>	<i>216</i>
Travaux dans les écoles	600
Travaux et scénographie maison du littoral	197

Travaux bâtiment NSM	500
Début des travaux sur le réseau de chaleur	500
Chapelle de Kerven	1 000
Total des projets d'investissements 2025	3 878

Les orientations budgétaires pour 2025 prévoient des investissements à hauteur de 3,9M€ sans emprunt. Les projets à réaliser sur la fin du mandat devraient s'élever à 7 M€. En fonction de l'arbitrage des investissements et du lancement de ces projets, un emprunt pourrait être enregistré au budget 2025 ou 2026.



Le montant à investir en 2026 dépendra de l'avancée des investissements de 2025 et des projets décidés par les élus. Un montant de 2,1 M€ devrait être reporté en 2025. Le montant total à investir s'élèverait à 5,9 M€.

L'année 2026 enregistre un emprunt théorique de 2,7 M€ qui financerait le réseau de chaleur, la médiathèque.

6) Le budget vert de la commune

Le budget vert est une nouvelle classification des dépenses budgétaires selon leur impact sur l'environnement. Cette analyse permet donc de déterminer dans quelle mesure les différentes dépenses prévues sont favorables ou non à la transition écologique. Le but est de mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques.

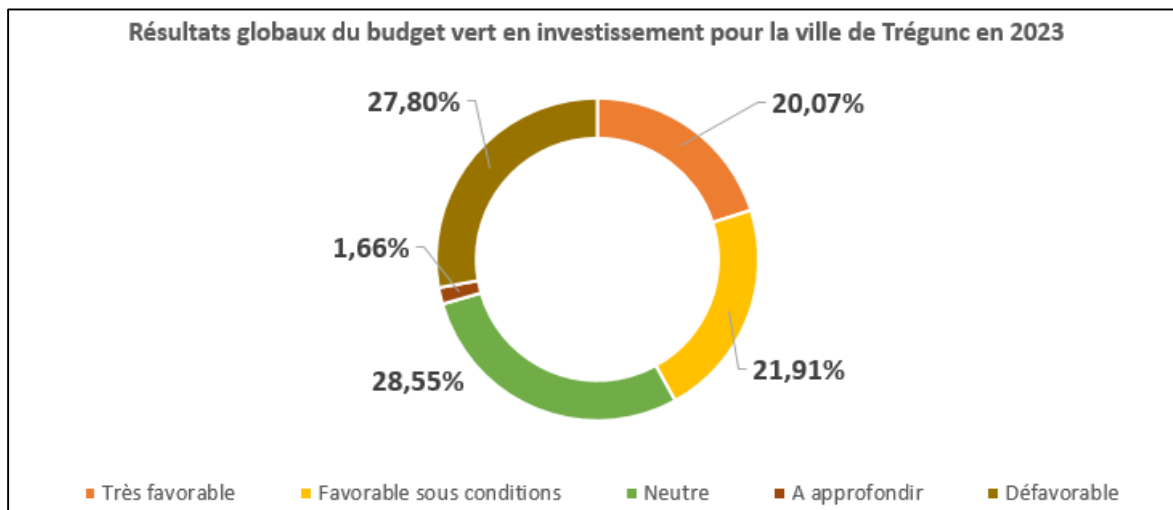
L'objectif de ce budget dit vert est d'améliorer, sur le long terme, la performance et d'orienter quantitativement et qualitativement davantage de dépenses vers la transition écologique. De plus, un budget vert va venir appeler l'attention des élus, des agents publics et des citoyens sur la transition écologique et sur les moyens concrets de la mettre en œuvre. Il permet aussi d'objectiver les dépenses en analysant leur effet réel, ou leurs effets même contradictoires et en tenant compte de leur échelle.

Le budget 2023 de la commune de Trégunc s'est basé sur la méthode I4CE « Institut for Climate Economics ». Il s'agit d'une méthode de classification des dépenses suivant un code, qui va de très favorable à défavorable.

La classification de cette méthode se présente de la manière suivante :

- Très favorable : enjeu climatique respecté
- Favorable sous conditions : respect de certaines conditions
- Neutre : pas d'impact significatif
- À approfondir : impact positif ou négatif, mais manque d'informations
- Défavorable : impact environnemental négatif

L'analyse des dépenses selon la méthode I4CE pour l'année 2023 :



En analyse brute, les projets du mandat concernent majoritairement des investissements très favorable ou favorable sous condition à l'environnement (52 %). La méthode I4CE est très exigeante et retraite cette analyse brute.

En exemple, l'opération liée à l'aménagement cyclable de Croissant Bouillet, 64 % des dépenses sont très favorables car concerne directement les voies cyclables et le solde en lien avec la rénovation de la voirie est 36 % défavorable. Cette méthode d'analyse distingue la partie voirie de la partie cyclable.

Les compétences communales telles que la voirie ou l'entretien des bâtiments ne permettent pas de valoriser les efforts réalisés dans cette méthode de classement.

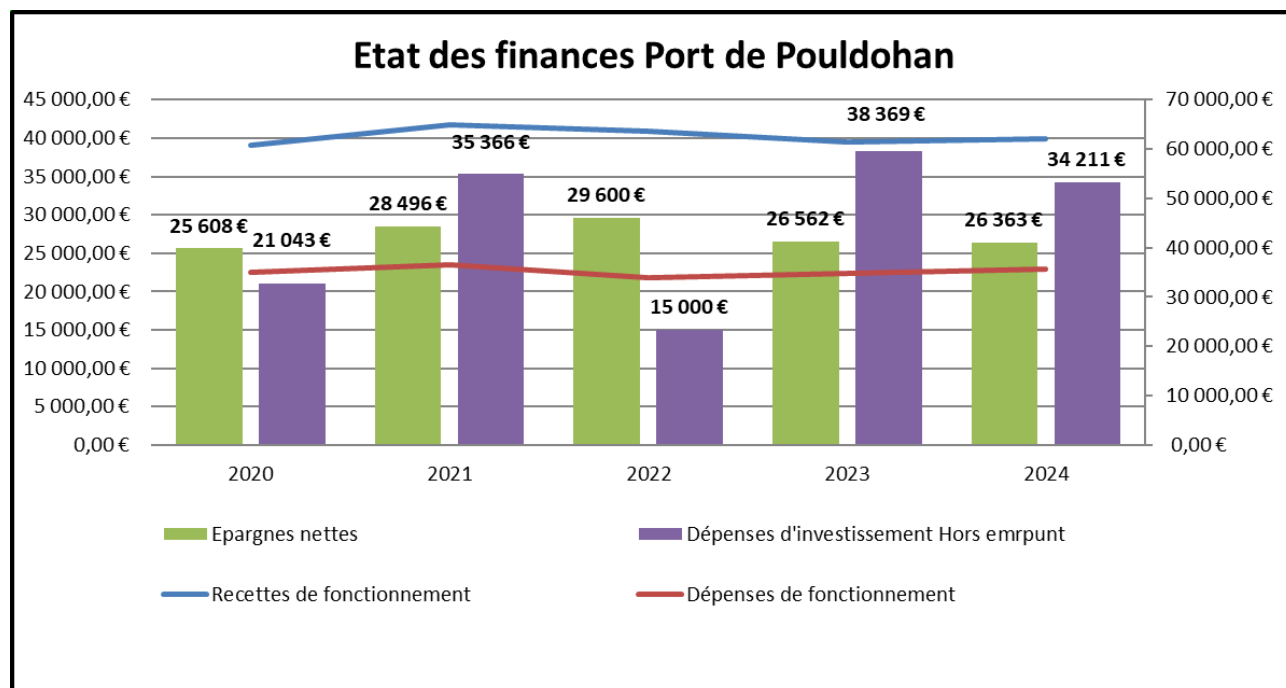
Une création de voirie demeure aujourd'hui défavorable à l'environnement.

Pour rappel, l'année 2023 a permis la rénovation énergétique du groupe scolaire Marc Bourhis, le développement des pistes cyclables à Croissant Bouillet, la mise en place de panneaux solaires sur la toiture de la halle des sports... Malgré toutes ces dépenses, les résultats restent mesurés par rapport à la méthode I4CE.

IV. BUDGETS ANNEXES

A. Anse de Pouldohan Port de Pors Breign

Bilan financier prévisionnel



Le résultat 2024 du budget annexe du port de Pouldohan/Pors Breign serait de 19 400 €.

L'épargne nette devrait légèrement baissée à 26 300 K€.

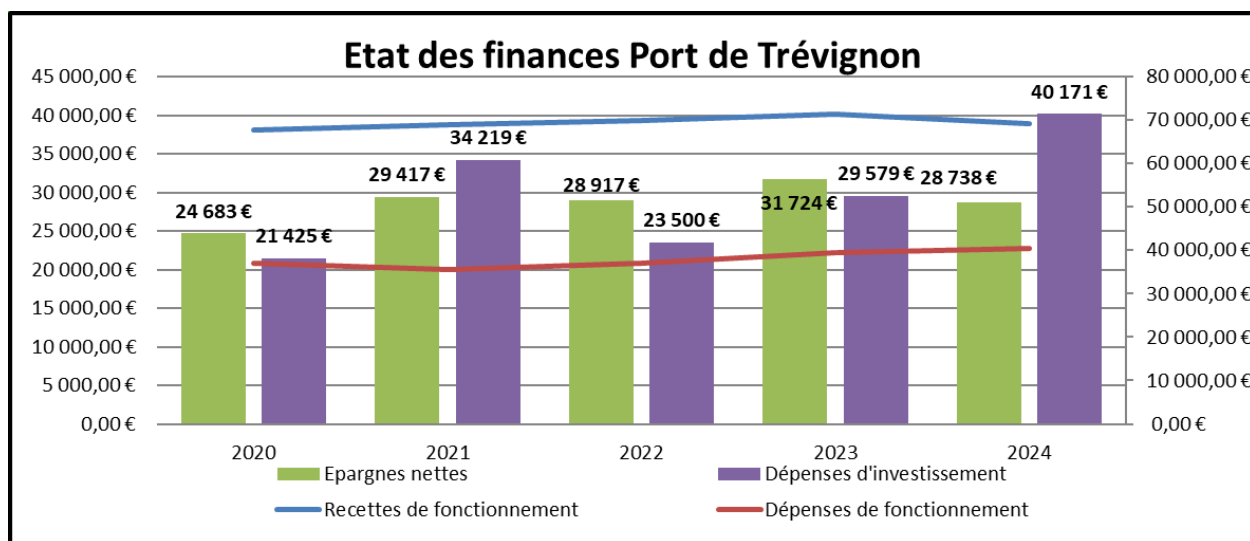
La diminution du résultat est liée à l'acquisition du nouveau navire pour un montant de 13,2 K€ par port.

Le port de Pouldohan conserve une autonomie financière qui lui permet de réaliser les investissements nécessaires à son bon fonctionnement.

INVESTISSEMENTS REALISES CA 2024 H.T.	
Intervention mouillages + achat de divers matériel	20 950,00 €
Acquisition du navire	13 260,00 €
Montant total des investissements 2024	34 200,00 €
INVESTISSEMENTS PREVUS BP 2025 H.T.	
Achat de matériel	1 500,00 €
Travaux sur mouillage	24 000,00 €
Montant total des investissements 2025	25 500,00 €

B. Port de Trévignon

Bilan financier prévisionnel



L'épargne nette de Trévignon diminue (- 3 K€) pour atteindre 28 800 €. Le port de Trévignon garde une bonne autonomie financière et devrait dégager un résultat cumulé de 44 400 € en 2024.

Au même titre que Pouldohan, l'acquisition du navire a engendré une diminution du résultat global. Le montant total des investissements à réaliser en 2024 devrait être de 40 170 €.

Le port de Trévignon conserve également une bonne autonomie financière qui est suffisante à couvrir ses besoins d'investissement.

INVESTISSEMENTS REALISES CA 2024 H.T.	
Travaux sur les mouillages et lignes	20 310,00 €
Acquisition du navire	13 260,00 €
Acquisition barrière	6 600,00 €
Montant total des investissements 2024	40 170,00 €
INVESTISSEMENTS PREVUS BP 2025 H.T.	
Travaux et maintenance sur chaines	39 000,00 €
Achat matériel	3 200,00 €
Montant total des investissements 2025	42 200,00 €
